

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Présence du demandeur obligatoire au dépôt et au retrait de la CNI

DOCUMENTS À FOURNIR (originaux)

- 2 photos d'identité** 35 x 45 mm, récente, tête nue, de face et sur fond uni et clair, en couleur
- Votre carte nationale d'identité** (même périmée depuis moins de 2 ans)
 - CNI perdue → **Une déclaration de perte** : formulaire à remplir sur place
 - CNI volée → **Une déclaration de vol** délivrée par la police ou la gendarmerie
- Pour les enfants mineurs :** **Pièce d'identité du parent présent + Livret de famille mis à jour**
Si les parents sont divorcés : jugement de divorce
- Un justificatif de domicile à vos nom et prénom (1)**
Vous êtes hébergé(e) : un justificatif de domicile (1) au nom et prénom de l'hébergeant
+ une lettre manuscrite datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui
+ la pièce d'identité de l'hébergeant
(1)(Quittance de loyer non manuscrite, facture électricité/gaz, téléphone fixe/portable, impôts)
- Votre passeport** (même périmé depuis moins de 2 ans)

>>>>>> Si vous ne possédez pas de carte nationale d'identité sécurisée ou de passeport ou si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

- Un extrait d'acte de naissance avec filiation complète (original)**
 - né(e) en France : Mairie du lieu de naissance
 - né(e) dans les DOM-TOM : Ministère de l'Outre-mer – Service Etat-Civil – 27 rue Oudinot
75358 PARIS 07 SP
 - né(e) à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères – Sous direction de l'état-civil
11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09
- Si votre état-civil a changé** : livret de famille mis à jour
- Si vous êtes divorcée** : jugement de divorce
- Si vous souhaitez conserver l'usage du nom de votre ex-époux** et que cela n'est pas mentionné dans le jugement : présenter l'accord écrit de ce dernier accompagné d'une photocopie de sa pièce d'identité.